



Ordre de service d'action

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Instruction technique DGER/SDPFE/2021-687 14/09/2021
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : déploiement du dispositif PIX pour auto-positionner, développer et certifier les compétences numériques des élèves et apprentis de l'enseignement agricole conformément au cadre de référence des compétences numériques (CRCN), campagne 2021-2022.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés
Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : modalités de mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques (CRCN) et de leur certification via une plateforme en ligne par le groupement d'intérêt public « PIX » pour les classes de troisième, de terminale et au terme de la formation en BTSA de l'enseignement agricole, à partir de la rentrée scolaire 2021-2022.

Textes de référence :

- Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification Pix des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D. 121-1 du code de l'éducation.
- Arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole.

Cette instruction technique précise les modalités de mise en œuvre du dispositif d'évaluation et de certification des compétences numériques pour les élèves et apprentis des établissements d'enseignement agricole. La certification ne concernera quant à elle que les classes de troisième, les classes de terminale (CAPa, baccalauréats : professionnels, général et technologiques) et celles au terme de la formation en BTSA. Cette mise en œuvre est dépendante du déploiement de deux applications : **Pix Orga**, outil pédagogique et de suivi des élèves **et Pix Certif**, outil de gestion des sessions de certification. A la différence de la campagne 2020-2021, tous les apprenants devront bénéficier d'un compte Pix, **dès le début de l'année scolaire 2021-2022** pour pouvoir réaliser les parcours proposés.

Attention : cas particulier des apprentis en UFA

- Seuls les apprentis rattachés par conventionnement à un lycée ou CFA sont concernés par ce dispositif.
- Les apprentis rattachés par conventionnement à un CFPPA doivent faire l'objet d'une inscription via PIX PRO et entreprendre avec le GIP pix une démarche de conventionnement.

- **Contexte**

Depuis la rentrée 2020, les établissements scolaires de l'enseignement agricole s'inscrivent dans la démarche européenne du développement des compétences numériques des apprenants conformément au [décret n°2019-919 du 30 août 2019](#) en prenant appui sur un cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Le CRCN¹ s'organise en cinq domaines et comprend seize compétences graduées chacune, sur huit niveaux de maîtrise. Ces compétences pourront être développées au cours des enseignements de toutes disciplines, à l'aide de tests accessibles depuis l'espace Pix Orga de l'établissement, mis à disposition des établissements-en début d'année scolaire.

Conformément à l'[arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole](#), une certification du niveau de maîtrise des compétences numériques devra être délivrée au nom de l'Etat, par le groupement d'intérêt public « PIX », pour les apprenants éligibles.

Ces certifications feront l'objet d'une inscription dans les livrets scolaires avec pour objectif d'attester du niveau atteint, sans que cela n'ait d'incidence sur l'obtention des diplômes.

Pour l'année scolaire 2021-2022, la campagne de certification dans l'enseignement agricole se fera selon le calendrier suivant :

- Du 29 novembre 2021 au 4 mars 2022 (hors Nouvelle-Calédonie) pour la Certification des apprenants des classes de terminales (CAPa, baccalauréats : professionnels, technologiques, général) et au terme de la formation en BTSA.
- Du 7 mars 2022 au 27 mai 2022 (hors Nouvelle-Calédonie) pour les élèves de 3^{ème}.

Des ambassadeurs Pix, nommés au niveau régional ou en inter-régions, accompagneront le déploiement de cette campagne de certification et seront les interlocuteurs privilégiés des établissements. Une liste des ambassadeurs Pix par région et par famille de l'enseignement agricole est consultable sur le site ChloroFil.²

A noter : le dispositif PIX est conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

- **Les 3 étapes du déploiement de Pix Orga**

- **Etape 1 : Septembre 2021, Présentation de la plateforme Pix aux membres de la communauté éducative**

¹ Documentation présente sur ChloroFil.

² <https://chlorofil.fr/diplomes/competences-numerique-crcn-pix/ressources-pedagogiques>.

Le directeur ou le chef d'établissement assisté d'un(e) référent(e) Pix local, présente le CRCN et la plateforme Pix.fr aux membres de la communauté éducative afin d'en saisir les enjeux ainsi que les usages éducatifs. Cette présentation qui prend appui sur un kit de communication mis à la disposition des établissements³ est estimée à deux heures. Les membres de l'équipe pédagogique et de la vie scolaire ainsi que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) qui ne disposent pas d'un compte Pix pourront se créer ce dernier sur <https://pix.fr/> avec leur adresse mail professionnelle.

- **Etape 2 : Paramétrage de l'espace Pix Orga**

L'espace Pix Orga est l'application qui permet aux équipes, sous la responsabilité des personnels de direction en lien avec le référent Pix local de :

- gérer les accès des membres des équipes pédagogique et de vie scolaire,
- choisir des parcours adaptés aux objectifs pédagogiques selon 3 entrées possibles : compétences numériques visées par le CRCN, proximité disciplinaire ou thématique,
- suivre l'activité des apprenants,
- analyser les résultats des apprenants et identifier les besoins prioritaires de formation, individuel et collectif.

Pour les établissements n'ayant pas encore accès à *Pix Orga*, l'établissement devra nommer un administrateur des plateformes Pix (*Orga et Certif*) qui devra disposer ou se créer au préalable un compte sur <https://pix.fr/>.

Les administrateurs de *Pix Orga* pourront :

1. Activer ou récupérer, l'accès à l'espace *Pix Orga* de l'établissement (**au plus tard, 30 septembre 2021**), depuis <https://orga.pix.fr/demande-administration-sco>
2. Mettre à jour la liste des co-administrateurs, c'est-à-dire les membres des équipes pédagogique et de vie scolaire qui utiliseront PIX Orga.
3. Importer la liste des apprenants de l'établissement dans ***Pix Orga***, à partir de l'export dédié dans FREGATA pour les élèves et apprentis qui y seront inscrits sur leur UAI de formation. Seul ce fichier issu de FREGATA sera autorisé afin de garantir l'interopérabilité et la fiabilité des comptes.

IMPORTANT

Seuls les élèves et apprentis disposant d'un INE dans FREGATA pourront être importés dans l'espace *Pix Orga* de l'établissement. Tout nouvel import de fichier de FREGATA dans *Pix Orga* pour complétude d'apprenants devra être réalisé avec la liste complète des apprenants (et non le delta des entrants ou sortants de l'établissement).

- **Etape 3 : Utilisation de l'espace *Pix Orga*, à partir du 15 septembre 2021**

Des parcours de rentrée, proposés pour chaque niveau d'enseignement seront disponibles dès les premiers jours de la rentrée scolaire dans les espaces Pix Orga des établissements. Ces campagnes ont pour objectif de :

- permettre une première découverte de Pix sur des compétences adaptées à leur niveau,
- d'obtenir un premier diagnostic des compétences numériques des apprenants et d'organiser avec les enseignants et les membres de la vie scolaire, un accompagnement pédagogique,
- d'associer les comptes PIX des apprenants à l'espace Pix Orga de l'établissement.

³ Kit de communication sur ChloroFil et sur l'espace Pix Orga de chaque établissement.

En résumé :

Sur Pix Orga

Le membre de l'équipe éducative ou pédagogique :

Dans un premier temps :

- crée une campagne en sélectionnant les tests disponibles sur pix
- paramètre le parcours apprenant
- génère un lien d'accès au parcours

Dans un deuxième temps :

- suit l'avancée de la campagne de test

Dans un troisième temps :

- visualise les résultats des apprenants
- mesure la progression des apprenants individuellement ou collectivement

Sur Pix

L'apprenant :

- tape un lien d'accès au parcours
- se connecte via ses identifiants de compte Pix
- passe les tests de son parcours
- envoie ses résultats

L'archivage des campagnes de tests 2021 aura lieu fin août 2021.

- **Mise en place des sessions de certification (Pix Certif) pour les classes de troisième, les classes de terminale et au terme de la formation en BTSA**

Chaque établissement doit planifier les sessions de certification pour les apprenants éligibles à cette dernière, à l'aide de *Pix Certif*. Les établissements doivent s'être assurés au préalable qu'ils respectent les règles du cahier des charges de certification Pix applicable aux établissements scolaires du second degré public et privé sous contrat⁴. En cas de difficulté organisationnelle ou matérielle, les établissements sont invités à s'adresser aux D(R)AAF/S(R)FD pour trouver des solutions permettant la certification des apprenants des classes de troisième, des classes de terminale (CAPa, baccalauréats : professionnels, technologique STAV, général) et au terme de la formation en BTSA.

Les sessions de certification se traduisent par une épreuve de tests d'une durée de deux heures et sont organisées par l'équipe de direction en se référant au « cahier des charges des centres de certification Pix applicable aux établissements scolaires du second degré public et privé sous contrat » déjà mentionné.

La certification Pix permet aux apprenants de valider un profil et d'éditer un certificat de compétences numériques. Elle se présente sous la forme d'un test personnalisé qui valide la sincérité du profil de compétences numériques obtenu par chaque apprenant sur son compte Pix, à la condition qu'il se soit positionné lors de tests au cours de l'année scolaire sur au moins 5 des 16 compétences numériques et qu'il ait obtenu a minima, un niveau de maîtrise 1 sur 5 compétences.

L'apprenant en tant que citoyen se constitue un profil de compétences numériques via un compte accessible tout au long de la vie. Il valorise son profil en partageant son certificat, dans le cadre de poursuite d'études ou de son insertion professionnelle.

La durée de validité de la certification PIX est de trois ans.

AMÉNAGEMENT DE LA CERTIFICATION POUR LES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Si un candidat bénéficie de conditions aménagées liées à un handicap, il en sera tenu compte suivant la réglementation en vigueur.

Plus particulièrement pour cette certification de compétences numériques, le candidat dont le handicap nécessite un dispositif matériel et logiciel spécifique pourra en bénéficier. Ce dispositif pourra être fourni par le centre s'il en a la capacité ou bien apporté par le candidat. Ce choix sera convenu à l'avance entre le candidat et le centre.

- **Le développement des compétences numériques des apprenants en lien avec les enseignements**

Tous les enseignants/formateurs en lien avec les membres de la vie scolaire ainsi que les accompagnants des apprenants en situation de handicap AESH concourent au développement des compétences numériques des apprenants conformément au CRCN ainsi que dans le cadre de la note de service DGER/SDPFE/2021-482 24/06/2021 « initiatives d'appui personnalisé pour les élèves en formation initiale scolarisés en établissements en 2021-2022 ».

Ils déterminent ensemble quelles sont les compétences numériques du cadre de référence ([CRCN](#)) qu'ils mobilisent dans leurs enseignements. Ce travail peut s'effectuer par filière avec les coordonnateurs, avec les professeurs principaux, par groupe disciplinaire ou dans le cadre de la pluridisciplinarité.

Pix propose des parcours adaptés pour évaluer les compétences numériques du socle commun de connaissances et de compétences et de culture et pour le lycée, plus spécifiquement des parcours correspondants à l'enseignement de Sciences Numériques et Technologie (SNT) ainsi qu'à l'éducation socioculturelle.

A noter : les parcours de positionnement sont conçus pour répondre aux exigences de fiabilité et de bienveillance en s'adaptant au niveau des apprenants, ces derniers pouvant toujours « passer » une question lors d'un parcours.

- **Rôles des différents acteurs : D(R)AAF / S(R)FD, directeurs ou chefs d'établissements, ambassadeurs Pix**

Le rôle des différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre du dispositif est résumé dans cette infographie. Les ambassadeurs Pix, nommés respectivement dans chaque région ou inter région, seront les premiers interlocuteurs des établissements pour tout besoin d'assistance ne pouvant être résolu par le référent Pix local.

<u>Rôle des D(R)AAF/ S(R)FD</u>	<u>Rôle du directeur ou du Chef d'établissement</u>	<u>Rôle de l'ambassadeur Pix</u>
• Coordonner la mise à jour de la base RefEA dans sa région • Informer les directeurs et les chefs d'établissement de la mise en place du CRCN et de la certification PIX • Nommer des ambassadeurs Pix par D(R)AAF qui aideront les établissements dans le déploiement des plateformes PIX ORGA puis de PIX CERTIF • Les DRTIC sont délégués à la protection des données (DPD) et peuvent être support de niveau 2 pour les établissements en cas de difficulté	• Organiser la mise en œuvre du CRCN • Créer le compte administrateur des plateformes PIX ORGA et PIX CERTIF de l'établissement en tant que responsable des données • Créer des comptes pour les co-administrateurs des plateformes qui organiseront les campagnes de test • Organiser sur le plan matériel et logistique la certification PIX des apprenants en respectant le cahier des charge fourni par PIX	• Accompagner le l'utilisation des plateformes Pix orga et Pix certif dans les établissements relevant de son périmètre • Recueillir et transmettre les besoins, les difficultés et les réussites du terrain • Participer à l'animation de communauté pix.fr et à l'amélioration de la documentation pour l'EA

- **Les ressources mises à disposition des établissements**

Des ressources complémentaires sont disponibles dès à présent sur ChloroFil à l'adresse suivante : <https://chlorofil.fr/diplomes/certification-pix>. Pour accompagner les équipes, dans le cadre du plan d'action triennal pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement agricole ([Plan NumEA](#)), le dispositif Acoustice « [Espace PIX](#) » proposera au fil de l'eau des tutoriels et supports de formation.

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL